

CHARTRE DES VALEURS

La présente charte exprime les valeurs fondamentales qui unissent l'ensemble des membres de l'association « Pour Beausoleil – Avec Nicolas Spinelli ». Elle complète les statuts de l'association et constitue un engagement moral partagé par ses adhérents, ses dirigeants et ses représentants.

Notre ambition est de servir Beausoleil avec responsabilité, sincérité et esprit de rassemblement.

☐ Article 1 – L'attachement à Beausoleil

Nous sommes profondément attachés à l'histoire, à l'identité, au patrimoine et à l'avenir de Beausoleil. Nous défendons la singularité de notre commune et agissons pour améliorer son cadre de vie, son équilibre et son attractivité.

☐ Article 2 – L'intérêt général

Nous plaçons l'intérêt général et l'intérêt de Beausoleil au-dessus de tout intérêt personnel ou particulier. Nos décisions, nos actions et nos prises de position recherchent le bien commun et l'amélioration durable du quotidien des Beausoleillois.

☐ Article 3 – L'indépendance

L'association est indépendante de tout parti politique, de tout groupe d'intérêt et de toute influence contraire à l'intérêt général. Elle garantit une totale liberté à ses membres dans leurs engagements politiques, associatifs ou syndicaux.

☐ Article 4 – Le respect des personnes

Nous défendons un débat public libre, exigeant et respectueux. Nous refusons les attaques personnelles, les discriminations, le harcèlement, les violences et toutes les formes d'intimidation.

☐ Article 5 – La démocratie citoyenne

Nous croyons que les citoyens doivent être pleinement associés aux décisions qui les concernent. Nous encourageons la participation à la vie publique, au dialogue, à la consultation et à l'expression de toutes les sensibilités républicaines.

☐ Article 6 – La transparence

Nous considérons que la transparence est une exigence démocratique fondamentale. Les citoyens doivent pouvoir comprendre les décisions publiques, accéder à l'information et connaître les conditions dans lesquelles sont exercées les responsabilités publiques.

☐ Article 7 – L'éthique et l'exemplarité

L'engagement public implique une exigence d'intégrité. Nous refusons toute forme de corruption, de favoritisme, de conflit d'intérêts ou d'utilisation abusive d'une fonction à des fins personnelles.

☐ Article 8 – Le renouvellement et la transmission

Nous croyons à la nécessité de favoriser l'émergence de nouveaux talents et de nouvelles générations d'acteurs publics. L'expérience doit être valorisée et doit s'accompagner de transmission, d'ouverture et de volonté à favoriser renouvellement.

☐ Article 9 – La responsabilité

Nous assumons nos choix, nos décisions et leurs conséquences. Nous privilégions la vérité, la sincérité et la recherche de solutions concrètes plutôt que des promesses irréalistes ou des postures.

☐ Article 10 – L'engagement

Etre membre de l'association implique un comportement loyal, constructif et respectueux des valeurs de la présente charte. Chaque adhérent s'engage à contribuer, selon ses moyens et sa disponibilité, au développement de l'association et à la défense de ses principes.

Cette charte constitue le socle moral de l'association « Pour Beausoleil – Avec Nicolas Spinelli ». Elle a été adoptée par l'assemblée générale du 11 juin 2026.